

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Cinquante-troisième session
Genève, 16 – 25 septembre 2026

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES : NOTE D'INFORMATION SUR LES CONTRIBUTIONS ET LES DEMANDES D'ASSISTANCE

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé “Fonds”). Le règlement du Fonds figure à l'annexe du document WO/GA/32/6. Le règlement a été approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI lors de sa trente-deuxième session en septembre 2005 et modifié ultérieurement à sa trente-neuvième session en septembre 2010.

2. L'article 6.f) du règlement prévoit ce qui suit :

“f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l'OMPI communique aux participants une note d'information indiquant :

- “i) le relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date de la rédaction du document;
- “ii) l'identité des donateurs (à l'exception de ceux qui auront expressément demandé l'anonymat);
- “iii) le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;

- “iv) la liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du Fonds depuis le document d’information précédent;
- “v) les personnes admises au bénéfice d’une assistance qui se sont désistées;
- “vi) le montant alloué à chaque bénéficiaire; et
- “vii) une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d’assistance pour la session suivante.

Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération.”

3. En conséquence, le présent document constitue la quarante-cinquième note d’information de ce type, établie en vue de la cinquante-troisième session du comité.

4. L’information à communiquer aux participants de la cinquante-troisième session du comité se présente comme suit :

Relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date du 13 août 2026 et nom du donateur :

86 092,60 francs suisses (soit l’équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars É.-U. à cette date) versés le 27 mars 2007 par la Fondation Christensen;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5 965,27 francs suisses (soit l’équivalent de 5 000 dollars É.-U. à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

98 255,16 francs suisses (soit l’équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l’équivalent de 13 441 dollars É.-U. à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

500 francs suisses (soit l’équivalent de 573 dollars É.-U. à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme;

89 500 francs suisses (soit l’équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien;

15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien¹;

4 694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo-zélandais;

37 835 francs suisses versés le 28 février 2017 par le Gouvernement australien;

18 268,75 francs suisses (soit l'équivalent de 25 000 dollars canadiens à cette date) versés le 27 mars 2019 par le Gouvernement canadien;

16 227,93 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 6 novembre 2019 par le Gouvernement finlandais;

16 158,98 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 9 décembre 2019 par le Gouvernement allemand²;

14 233,70 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 13 septembre 2022 par le Gouvernement allemand;

817,10 francs suisses versés le 3 mars 2023, au nom de donateurs anonymes, suite à un appel à contributions volontaires lancé par le président du comité à sa quarante-sixième session;

29 795,36 francs suisses (soit l'équivalent de 50 000 dollars australiens à cette date) versés le 22 juin 2023 par le Gouvernement australien;

872,60 francs suisses versés le 4 juillet 2023, au nom de donateurs anonymes, suite à un appel à contributions volontaires lancé par le président du comité à sa quarante-septième session;

8 239,99 francs suisses (soit l'équivalent de 167 555 pesos mexicains à cette date) versés le 7 août 2023 par l'Instituto Nacional de los Pueblos Indígenas du Mexique;

18 518,24 francs suisses (soit l'équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 8 février 2024 par l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (Espagne);

2 392,95 francs suisses versés le 31 juillet 2025, au nom de donateurs anonymes, suite à un appel à contributions volontaires lancé par le président du comité à sa quarante-septième session; et

10 117,12 francs suisses (soit l'équivalent de 20 000 dollars australiens à cette date) versés le 18 novembre 2025 par le Gouvernement australien.

5. Montant total des contributions volontaires portées au crédit du fonds à la date du 13 août 2026 :
797 661,65 francs suisses.

6. Montant total des remboursements aux donateurs à la date du 13 août 2026 :
16 941,20 francs suisses.

¹ 782,22 francs suisses ont été remboursés le 2 septembre 2013 au Gouvernement australien, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par le Gouvernement australien.

² 16 158,98 francs suisses ont été remboursés le 8 janvier 2021 au Gouvernement allemand, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par le Gouvernement allemand.

7. Montant total net des contributions volontaires au fonds à la date du 13 août 2026 : 780 720,45 francs suisses.

Montant des ressources disponibles :

- Montant disponible à la date du 13 août 2026, comprenant les taxes et intérêts bancaires : 6 190,01 francs suisses.
- Montant engagé concernant la cinquante-troisième session du comité à la date du 13 août 2026 : 3 874,80 francs suisses.
- Montant disponible, après déduction du montant engagé au 13 août 2026 : 2 315,21 francs suisses.

Liste des personnes ayant bénéficié d'une assistance au titre du fonds ou ayant été admises au bénéfice d'une assistance depuis la dernière note d'information³ :

Personnes qui ont été admises au bénéfice d'une assistance en vue de leur participation à la cinquante-deuxième session du comité⁴ et dont la participation a été financée (dans l'ordre de priorité) :

Jennifer Tauli CORPUZ (Mme)

Nom de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité qui désigne le candidat : Fondation Tebtebba – Centre International des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation en matière de politiques

Siège de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité : Baguio (Philippines)

Nationalité du demandeur : Philippines

Nihal KADIOĞLU ÇEVİK (Mme)

Nom de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité qui désigne le candidat : Kültürel Araştırmalar Vakfı (KAV)/Cultural Research Foundation

Siège de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité : Karşıyaka/İzmir (Türkiye)

Nationalité du demandeur : Türkiye

Personne qui a été admise au bénéfice d'une assistance en vue de sa participation à la cinquante-troisième session du comité⁵ sous réserve de fonds disponibles, première dans l'ordre de priorité, et pour laquelle les ressources du Fonds étaient suffisantes le 13 août 2026 :

Jennifer Tauli CORPUZ (Mme)

Nom de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité qui désigne le candidat : Fondation Tebtebba – Centre International des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation en matière de politiques

Siège de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité : Baguio (Philippines)

Nationalité du demandeur : Philippines

³ Voir le document WIPO/GRTKF/IC/52/INF/4 daté du 6 février 2026.

⁴ Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/51/INF/6 daté du 4 juin 2025.

⁵ Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/52/INF/6 daté du 12 mars 2026.

Personne qui a été admise au bénéfice d'une assistance en vue de sa participation à la cinquante-troisième session du comité⁶, deuxième dans l'ordre de priorité, et pour laquelle les ressources du Fonds n'étaient pas suffisantes le 13 août 2026 :

Hamadi AG MOHAMED ABBA (M.)

Nom de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité qui a désigné le demandeur :
ADJMOR

Siège de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

Nationalité du participant ayant bénéficié d'une assistance : Mali

Dépenses effectuées au titre du Fonds en vue de la cinquante-deuxième session du comité :

Jennifer Tauli CORPUZ (Mme) : 4 657,65 francs suisses.

Nihal KADIOĞLU ÇEVİK (Mme) : 1 671,20 francs suisses

Montant engagé en vue de la cinquante-troisième session du comité :

Jennifer Tauli CORPUZ (Mme) : 3 874,80 francs suisses

Personnes ayant présenté une demande d'assistance en vue de la cinquante-quatrième session du comité :

Babagana ABUBAKAR (M.)

Nom de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité qui a désigné le candidat : Kanuri
Development Association

Siège de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité : Maiduguri (Nigéria)

Nationalité du participant : Nigéria

Rebecka EKBERG (Mme)

Nom de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité qui a désigné le demandeur : Sámi
Duodji Sameslöjdstiftelsen

Siège de l'ONG ayant le statut d'observateur accrédité : Jokkmokk (Suède)

Nationalité du participant : Suède

8. *Le comité est invité à prendre
note du contenu du présent document.*

[Fin du document]

⁶ *Ibid.*